

**AVEC
IMPOTS.GOUV.FR**

Plus besoin
de me déplacer,
je fais toutes
mes démarches
en ligne



.....
L'IMPÔT S'ADAPTE
À VOTRE  **IE**
.....

Nos agents
vous renseignent

0 809 401 401

Service gratuit
+ prix appel

À PARTIR DE MON ESPACE PARTICULIER, je peux :



Déclarer mes revenus
et corriger ma déclaration
de revenus

**Gérer mon prélèvement
à la source** et signaler
mes changements de situation
personnelle



Payer mes impôts

**Consulter
mes avis d'impôt**
(impôt sur les revenus, taxe
d'habitation, taxe foncière)



Gérer mes contrats
de prélèvement mensuel
ou à l'échéance

Demander de l'aide
à AMI mon assistant virtuel



Poser mes questions
via la messagerie sécurisée

Prendre rendez-vous
avec un agent des Finances
publiques



LA DÉCLARATION EN LIGNE c'est :

PLUS DE SIMPLICITÉ

- Informations pré-remplies, aide à la saisie, report automatique des éléments déclarés des déclarations annexes sur la déclaration principale.
- Prise en compte des changements de situation de famille signalés sur le service « Gérer mon prélèvement à la source », (arrivée d'un enfant, mariage, PACS, divorce).

PLUS DE SÉCURITÉ ET DE VISIBILITÉ

- Je reçois un courriel de confirmation et un avis de situation déclarative une fois ma déclaration validée.
- J'ai la possibilité de corriger ma déclaration même après sa signature.
- Je connais immédiatement le montant de l'impôt qu'il me restera à payer ou de la somme qui me sera remboursée, lors de la parution de mon avis d'impôt, à l'été.



BON À SAVOIR

Désormais, ma déclaration automatique est aussi disponible dans l'application **impots.gouv** !

Il me suffit de vérifier si tout est exact et c'est déclaré !

Si je dois compléter ou modifier certaines informations (revenus, changement d'adresse, réduction ou crédit d'impôt...), je suis redirigé vers le site **impots.gouv.fr** pour déclarer en ligne.



LA MESSAGERIE SÉCURISÉE

AVEC MA MESSAGERIE SÉCURISÉE
DISPONIBLE 7J/7,
JE PEUX À TOUT MOMENT :

- Transmettre une information à mon service gestionnaire.
- Poser une question sur ma situation fiscale personnelle.
- Faire une réclamation en ligne.

RETROUVEZ AMI,
votre nouvel assistant
virtuel !

À PARTIR DE LA PAGE D'ACCUEIL
DE MA MESSAGERIE SÉCURISÉE,
AMI ME PERMETTRA :

- D'être orienté vers le bon formulaire pour rédiger ma demande.
- D'accéder à mes documents fiscaux (déclaration, avis...) sans avoir besoin de retourner dans mon espace personnel.
- De répondre à des questions simples sur l'actualité fiscale.



GÉRER MON PRÉLÈVEMENT

À PARTIR DU SERVICE
« GÉRER MON PRÉLÈVEMENT
À LA SOURCE »,
JE PEUX À TOUT MOMENT :

- Signaler un changement de situation (naissance, mariage, PACS, divorce...).
- Actualiser mon taux suite à une hausse ou une baisse de (mes) revenus.
- Modifier mes coordonnées bancaires.
- Gérer mes acomptes (travailleurs indépendants, revenus fonciers, pensions alimentaires).
- Gérer mon avance de réductions et crédits d'impôt pour éviter d'avoir à rembourser le montant perçu en trop en janvier.
- Consulter l'historique de tous les prélèvements qui ont été effectués, par mes collecteurs (employeurs, caisses de retraite...) ou par l'administration fiscale (acomptes).
- Signaler un événement le plus tôt possible pour obtenir un taux de prélèvement à la source et un impôt adaptés à ma nouvelle situation.

MON AVIS D'IMPÔT

PLUS BESOIN DE ME DÉPLACER,
JE PEUX TÉLÉCHARGER MON
AVIS D'IMPÔT ET L'IMPRIMER
À TOUT MOMENT.

LE PAIEMENT en ligne

J'AI LA POSSIBILITÉ
DE SOUSCRIRE À DES FORMULES
SOUPLES DE PRÉLÈVEMENT

Je me munis des coordonnées bancaires de mon compte à débiter (RIB) et je complète le formulaire en ligne. La procédure est sécurisée de bout en bout.

Pour mes impôts locaux, je peux souscrire un contrat de prélèvement, pour être prélevé mensuellement ou à l'échéance en une seule fois.

LA PRISE DE RENDEZ-VOUS en ligne

FINI LES FILES D'ATTENTE
OU LES DÉPLACEMENTS INUTILES

Je peux prendre rendez-vous en ligne depuis la rubrique « Contact » du site **impots.gouv.fr** ou depuis l'espace particulier, (mes coordonnées sont pré-remplies) afin d'être rappelé au téléphone ou, si besoin, reçu au guichet par un agent des Finances publiques.

Retrouvez la DGFIP sur

